

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE
LA SECURITE SOCIALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail * Démocratie * Paix

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

DU 6 JUILLET 1990

DECRET N° 90-440/MTSS/DGFP/DGPCE
portant promotion au titre de
l'année 1989 des Ingénieurs Prin-
cipaux des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services
Techniques (Mines).

LE PREMIER MINISTRE,

ISAS ;

(/u la Constitution du 8 juillet 1979;
(/u la Loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut géné-
ral des fonctionnaires;

(/u le Décret n° 60-90 du 30 Mars 1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, des Services Techniques;

(/u le Décret n° 62-130/MT du 9 Mai 1962 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le Décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-62
du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires;

(/u le Décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I;

(/u le Décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret n° 62-196/FP du 5 Juil-
let 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonction-
naires;

(/u le Décret n° 89/631 du 7 Août 1989 portant nomina-
tion du Premier Ministre;

(/u le Décret n° 89/633 du 12 Août 1989 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement;

(/u le Décret n° 89/640 du 31 Août 1989 portant organisa-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
agents de l'Etat;

(/u le Décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la prise
d'effet des avancements et reclassements;

(/u l'Arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires;

(/u le Décret n° 90-438 /MTSS /DGFP/DGPCE du 6 Juillet 90
portant inscription au tableau d'avancement au titre de
l'année 1989, des Ingénieurs Principaux des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines).

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont promus à 30 mois et 3 ans aux échelons ci-après au titre de l'année 1989, les Ingénieurs Principaux des cadres de la catégorie A, hiérarchie des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent, ACC = néant.

Au 3° échelon, indice 1010

MM. - MASSINSA Jean-Marie.....P/C du 14 Juin 1990 (S.G.E.H.)
 - LOUTEZAMO Damas.....P/C du 01 Février 1990 (S.G.E.H.)
 - RANZOUZI-TALANI Alexandre.....P/C du 21 Janvier 1990 (S.G.E.H.)
 - TOETIKOMA Jean-Louis.....P/C du 25 Janvier 1990 (D.M.G.)
 - BAKALA Albert.....P/C du 03 Novembre 1990 (S.G.M.H.)

Au 4° échelon, indice 1140

MM. - LOUFOUA Joseph.....P/C du 05 Décembre 1990 (S.G.M.H.)
 - BILOMBO Jean.....P/C du 27 Avril 1990 (S.G.M.H.)
 - MAHOUNGOU Pascal.....P/C du 25 Janvier 1990 (S.G.M.H.)

Au 5° échelon, indice 1220

MM. - MAYOMBO Rigobert.....P/C du 10 Avril 1990 (S.G.I.)
 - BLAMAMBOU Vincent.....P/C du 11 Mai 1990 (SOCOREM)

Au 6° échelon, indice 1300

Mr. - PITRA-PENA Justin.....P/C du 17 Avril 1990 (S.N.D.E.)

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré et publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 6 Juillet 1990

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail et
de la Sécurité Sociale.

Jeanne DABENDJET.

Alphonse Souchlaty POATY.

REPARTITION :

J.O.R.P.	1
ME/DG	4
ME/DCI	4
M.E./S.G.M.H/S.C.E.H.	6
M.G/SOCOREM/SINDE	6
G.I.	2
G.G.	3
INTERES	22
SSSI	22

A 17